



Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Conseil économique et social régional

# ASSEMBLEE PLENIERE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2008

LA REFORME DE  
LA VOIE PROFESSIONNELLE  
DANS LE SECOND DEGRE  
EN REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

---

## PROJET D'AVIS

**Rapporteur : Michel VINCENT**  
Chargée de Mission : Annabel MOSNAT

L'enseignement professionnel constitue une voie à part entière de formation du second degré et scolarise actuellement 30 % des lycéens, les autres suivant les voies générales et technologiques. Mais il convient de rappeler que la moitié environ des bacheliers obtiennent un bac professionnel ou technologique.

Les formations professionnelles conduisent à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Elles relèvent de différents statuts : formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) ou formation continue (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés).

Depuis 1985, la voie professionnelle initiale conduit à l'obtention d'un diplôme du baccalauréat professionnel (bac pro), diplôme d'insertion professionnelle, qui s'obtient en deux ans à l'issue du B.E.P. Il faut donc quatre ans après la sortie du collège pour obtenir un bac pro, soit une année de plus que pour un bac général ou technologique.

Actuellement, l'orientation vers les formations professionnelles est souvent une orientation par défaut, compte tenu du niveau de scolarité des jeunes, mais aussi un choix de formation aboutissant à une insertion sur le marché du travail pour des jeunes issus des milieux les plus défavorisés. Le choix est aussi souvent déterminé par la proximité de l'offre de formation par rapport au domicile du jeune encore mineur, plus que par l'intérêt de la formation choisie.

Aujourd'hui, moins d'un élève sur deux (46 %) s'oriente vers la préparation d'un baccalauréat professionnel après l'obtention d'un B.E.P. Actuellement 43 % des entrants poursuivent en bac pro dans l'Académie de Nice mais un élève sur trois parvient seulement à l'obtenir. Pourtant, il faut noter qu'au total, ce sont 75 % qui poursuivent leurs études quel que soit le statut dans diverses filières (voie professionnelle, technologique, apprentissage ou formation continue, cf. annexe1). Il faut rappeler que les perspectives d'insertion professionnelle sont, dans la plupart des cas, meilleures après un bac pro qu'après un B.E.P.

Par ailleurs, on observe que les niveaux de qualification requis par le marché du travail s'élèvent.

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Xavier DARCOS, a demandé aux Recteurs de généraliser les bacs pro en trois ans.

Dans le cadre d'un objectif global de "revalorisation de l'enseignement professionnel", la réforme du bac pro a pour objectifs :

- de valoriser le diplôme en l'alignant sur le bac général et le bac technologique, qui se préparent en trois ans après la classe de troisième,
- de réduire sensiblement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification,
- d'augmenter le nombre de bacheliers professionnels,
- d'améliorer la lisibilité des diplômes pour les élèves et les chefs d'entreprise,
- de faciliter la poursuite d'études supérieures (BTS, DUT),
- de garantir aux élèves un cursus continu jusqu'au bac au sein du même établissement.

Cette réforme du bac pro s'inscrit dans un contexte plus global de réforme de l'ensemble de l'enseignement professionnel dans le cadre de la révision générale des politiques publiques menée par le Gouvernement.

Le CESR s'interroge sur cette réforme : le bac pro en trois ans va-t-il permettre de faire réussir plus d'élèves engagés dans la voie professionnelle, d'en attirer d'autres, de mieux répondre à la demande sociale et à l'insertion des jeunes dans les emplois?

## **I. LE PROJET DE REFORME POUR LA VALORISATION ET LA RENOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE**

---

Dans notre société de la connaissance, la voie professionnelle fait naturellement l'objet d'une politique de valorisation, tant au niveau européen avec les objectifs de Lisbonne "Education et formation 2010", qu'au niveau national avec la Loi d'Orientation et de Programmation pour l'avenir de l'école qui fixe des objectifs ambitieux de réussite de 80 % d'une classe d'âge au bac, 100 % au CAP-BEP et 50 % dans l'enseignement supérieur, objectifs repris par la Loi Fillon de 2005.

Les enjeux économiques et sociaux sont à la fois d'augmenter le niveau des qualifications, de réduire le nombre de sorties sans qualification qui s'élève à 6 % en France (10 % dans l'Académie de Nice et 5 % dans celle d'Aix-Marseille) et de concrétiser le concept de formation tout au long de la vie.

En France, l'idée de la réforme du baccalauréat professionnel n'est pas neuve puisqu'une expérimentation du cursus en trois ans existe depuis 2001, à l'initiative de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) qui souhaitait attirer plus de jeunes vers son secteur et élever rapidement leur niveau de qualification.

Le bac pro en trois ans, tel qu'il s'est développé depuis 2001, concerne aujourd'hui 10 000 élèves, soit 5,3 % des jeunes qui préparent un bac pro. Initialement réservée au secteur de la métallurgie, cette expérimentation s'est étendue au tertiaire. En principe, les cursus trois ans se situent en parallèle des cursus quatre ans sans s'y substituer, afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'atteindre le terme de la formation en tenant compte des rythmes et du contexte.

Le Ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos a adressé une première note aux Recteurs, datée du 29 octobre 2007, portant sur le développement du baccalauréat professionnel en trois ans. Par la suite, dans une deuxième note du 18 décembre 2007, l'Etat a engagé, au niveau national, une consultation sur la réforme, actée par un protocole de discussion signé avec plusieurs organisations syndicales.

Le Ministre souhaite mettre en place la réforme des bac pro en trois ans en deux temps : en 2008 une montée en charge de l'expérimentation et en 2009 la généralisation.

Le Ministre Xavier DARCOS voudrait que 45 000 élèves puissent être accueillis dans un cursus de bac pro en trois ans dès septembre 2008. 45 000 élèves, soit dix fois plus que maintenant, ce qui équivaut à 25 % des effectifs actuels entrant en formation BEP. Le Ministère souhaite aller vite et rappelle que la réforme ne produira ses nouveaux bacheliers qu'en 2012.

Le Ministère estime que ce bac professionnel en trois ans permettra à davantage de candidats d'y parvenir ; il réduira le nombre de sorties sans qualification, revalorisera l'image de la filière et participera à augmenter le nombre de bacheliers professionnels.

Cette réforme permettrait, selon le Ministre, de mieux répondre aux besoins du monde économique. Interrogé sur la réforme, le Ministère a affirmé qu'il y avait urgence à amener davantage d'élèves au niveau IV (niveau bac) "*car ce serait chaque année 50 000 jeunes de trop qui arriveraient sur le marché du travail avec un niveau V (CAP/BEP)*".

Dans de nombreux secteurs, comme la comptabilité, la plasturgie ou l'électronique ce niveau est, en effet, insuffisant aujourd'hui pour trouver un emploi. Les enquêtes d'insertion, menées sept mois après l'obtention des diplômes, montrent que seuls 43 % des titulaires de BEP sont en poste alors que les bacheliers professionnels ont un taux d'emploi supérieur de 20 points. Le Ministre assure vouloir augmenter le nombre de titulaires d'un bac pro, diplôme minimum requis dans certains secteurs professionnels, compte tenu de l'élévation du niveau de compétences.

Il s'agit également d'offrir un cursus de scolarité permettant aux bacheliers professionnels d'intégrer plus facilement l'enseignement supérieur, notamment les BTS et IUT.

La lutte contre la dispersion des formations est un autre objectif visé par la réforme pour rendre la carte des formations plus lisible. Une redéfinition de l'offre de diplômes et de la certification est prévue comme suit :

► ***Le parcours en trois ans après la troisième : transformer les BEP en secondes professionnelles.*** Concrètement, les deux années de BEP seront remplacées par **une seconde professionnelle** dont le contenu sera réaménagé sur la base des programmes des BEP. Ainsi la formation en trois ans sera constituée d'une année de seconde, de première et de terminale professionnelle (cf. schéma en annexe 2). La suppression d'une année de formation est imputable, selon le Ministre, à la suppression des redondances qui existent aujourd'hui entre la préparation du BEP et celle du bac pro et qui correspondraient à 25 % du temps de formation en moins.

Le Ministère prévoit tout de même de créer une certification, reçue au bout de la deuxième année de bac professionnel. Cette certification se dénommera BEP et concernera les jeunes qui quitteront le système éducatif ;

---

<sup>1</sup> <http://www.letudiant.fr/bac/la-reforme-du-bac-pro-11362.html>

► **Le parcours en quatre ans après la troisième : de nouvelles passerelles entre les CAP et les Bac pro.** Les titulaires du CAP en deux ans pourront rejoindre une première professionnelle pour préparer un bac pro en deux ans. Ainsi, le parcours vers le bac pro en quatre ans restera possible. De même, les élèves de seconde professionnelle qui ne souhaiteraient pas aller jusqu'au Bac Pro pourront rejoindre la seconde année de CAP ;

► **Le parcours en deux ans après la troisième.** Les élèves qui veulent apprendre rapidement un métier, en deux ans, pourront aller vers le CAP soit directement après la troisième, soit après une seconde professionnelle.

## **II. LES ENJEUX ET LES CHIFFRES CLEFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LA COLLECTIVITE REGIONALE**

Si la formation professionnelle continue et l'apprentissage relèvent de la compétence régionale depuis les Lois de décentralisation, il n'en va pas de même pour la formation initiale professionnelle sous statut scolaire.

En effet, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire repose sur une compétence partagée entre l'Etat et les Régions.

Rappelons que l'Etat a principalement en charge d'élaborer les référentiels des diplômes, après consultation des CPC, de définir les règlements d'examen, de délivrer les diplômes, d'offrir des formations variées, de recruter, former et rémunérer les enseignants et de contrôler la qualité des formations, d'arrêter la liste des formations.

Les Régions, quant à elles, doivent établir le Schéma Prévisionnel des Formations, le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, assurer la construction, l'entretien et l'équipement des lycées. Elles ont, par ailleurs, pleine compétence dans le domaine de l'apprentissage.

La connaissance est un enjeu essentiel, c'est pourquoi la Région s'engage à offrir à chaque habitant de Provence-Alpes-Côte d'Azur la possibilité de se former, quel que soit son âge et son statut. La Région est également compétente en matière de formation professionnelle continue (sauf celles des salariés qui dépendent des entreprises). En partenariat avec les acteurs économiques régionaux et les structures d'accueil, d'information et d'orientation, la Région garantit un droit individuel à la formation et à la qualification tout au long de la vie, pour une insertion professionnelle réussie.

Ainsi, la Région accueille en formation initiale, dans ses deux Académies, près de 50 000 élèves, répartis dans 109 lycées professionnels publics et privés sous contrat et cinq lycées d'enseignement agricole. Il faut ajouter un nombre équivalent de places financées en formation professionnelle continue.

On compte actuellement 70 CFA et 300 organismes de formation agréés (cf. annexe 3). Au titre de service public régional de formation permanente et d'apprentissage, 2 000 actions de formation ont été proposées en 2007 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le budget régional 2007 de la formation continue et de l'apprentissage s'élève à 325 M€ qui sont essentiellement des crédits de fonctionnement.

Le budget primitif 2008 fait apparaître un total en investissement et fonctionnement de 279 M€ pour l'ensemble des lycées. En 2007, les dotations de fonctionnement pour les lycées professionnels représentaient environ 32 % du montant total des dotations de fonctionnement et 13 % des dépenses totales d'investissement.

A titre d'exemple, le lycée professionnel de Sorgues dans le Vaucluse, ouvert en 2004 et qui a une capacité d'accueil de 510 élèves dont 150 internes, a coûté 17 M€ (bilan TTC : TVA+BE+construction). Le lycée professionnel Francis Le Croisset à Grasse, qui accueille depuis 2004 710 élèves, a coûté 27,2 M€.

Il existe un Plan Régional d'Équipement des Lycées.

Le budget annuel d'équipement en 2007 s'est élevé à 20 M€ pour les lycées publics professionnels. Rappelons que la Région a l'obligation d'adapter les équipements pédagogiques en cas de modification des référentiels nationaux. Il existe aussi des actions volontaristes de la Région concernant les équipements de protection individuelle, la gestion des déchets toxiques, les transports pour l'éducation sportive, les manuels scolaires, les premiers équipements, etc.

Les indications fournies par la Direction Régionale des Lycées incitent à penser qu'en termes de fonctionnement, un lycéen professionnel coûte plus cher. En moyenne la dotation de fonctionnement (pédagogie, viabilisation, entretien, charges diverses) annuelle d'un élève de la voie professionnelle s'élève à 362 €, contre 224 € pour un lycéen de la voie générale ou technologique. Le ratio établi par les services montre que, par mètre carré, un lycée professionnel coûte plus cher qu'un lycée d'enseignement général et technologique, soit 7,71 € au lieu de 7,20 €.

Actuellement, le PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement) n'envisage pas de nouvelles constructions de lycées professionnels mais l'ouverture de sections professionnelles à l'intérieur de lycées polyvalents.

### **III. LA PAROLE DES ACTEURS LOCAUX EN REGION PACA SUR LE PROJET DE REFORME**

---

Pour conduire à bien sa mission, le CESR a auditionné les acteurs régionaux concernés par la réforme. De manière globale, la parole des acteurs peut faire l'objet d'une classification en quatre grands groupes.

**1- Les porteurs de la réforme de la voie professionnelle.** Il s'agit de la parole commune des deux Recteurs d'Académie de notre région, en cohérence avec la volonté ministérielle énoncée précédemment. Ainsi, les éléments de contexte propres à chaque Académie et les objectifs présentés restent-ils en cohérence avec la volonté ministérielle. Il s'agit :

- De lutter contre les sorties sans diplômes,
- d'augmenter le nombre de jeunes validant un niveau IV de formation,
- de favoriser la réussite de tous les jeunes,
- d'augmenter progressivement le nombre de jeunes, titulaires d'un baccalauréat professionnel, diplômés de l'enseignement supérieur.

**2- Les acteurs de la phase pilote** ont été représentés par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, le Directeur d'un CFA et un Proviseur de lycée professionnel. L'intérêt des expérimentations conduites est certaine et unanimement relevée.

Un certain nombre de points positifs sont mis en avant et, notamment, la motivation des élèves mis dans la perspective directe d'un baccalauréat dans le cadre d'un cycle de formation en trois ans ainsi qu'une meilleure lisibilité des formations.

Toutefois, ces acteurs sont pleinement conscients des conditions spécifiques dont ont bénéficié ces phases expérimentales :

- public de jeunes, ciblé et volontaire,
- modalités pédagogiques optimales : faibles effectifs, travail par projets, parcours individualisés, accompagnement, tutorat ...

Tous ont exprimé, de manière différente, leurs interrogations sur la généralisation de ces conditions pédagogiques dans le cadre de la généralisation du projet de bac professionnel en trois ans, rappelant ainsi que l'évaluation de cette phase expérimentale est loin de faire l'unanimité. Ils confirment que les deux rapports de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, dont le rapport Didier PRAT de 2005, exprimaient de nombreuses réserves sur la généralisation de l'expérimentation, tout en saluant des réussites exceptionnelles. Notons aussi que depuis la rédaction de ce rapport, le protocole de discussion de décembre 2007 a entraîné une évolution de la mise en œuvre de la réforme.

**3- Les usagers et membres de la communauté éducative,** représentés par les fédérations de parents d'élèves et les syndicats d'enseignants. Tout en restant attentifs aux objectifs affichés par le projet de rénovation, ils pointent, en premier lieu, le manque notoire d'information, de discussion et de concertation sur la mise en route d'une telle réforme. La précipitation de l'opération est également pointée.

Mais, au-delà de ces problématiques de forme, de larges inquiétudes sont exprimées sur les moyens spécifiques de la réforme, dont :

- quels seront les moyens d'accompagnement spécifique pour les élèves en difficulté ou en échec scolaire ?
- quel sera le devenir des jeunes qui n'arriveront pas à suivre un bac pro en trois ans ?
- quels seront les impacts sur les autres filières de baccalauréats et notamment sur les filières technologiques ?
- quels seront les impacts sur l'ensemble des personnels impliqués dans la formation professionnelle ?
- comment adapter les procédures d'orientation aux objectifs et à la nouvelle architecture de la carte scolaire ?
- quel sera l'impact d'une année en moins sur la qualité des formations et l'insertion des jeunes ?
- comment faire réussir les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur alors qu'ils échouent massivement dans les études de BTS, d'IUT et surtout à l'Université ? La faiblesse de l'enseignement général et l'absence d'une seconde langue en bac pro handicape ces jeunes dans la poursuite de leurs études.

#### **4 - Les représentants du monde économique et les partenaires institutionnels.**

Les élus régionaux, quant à eux, ont dénoncé fermement et à l'unanimité, l'annonce d'une réforme prise sans concertation. Ils expriment leurs fortes inquiétudes sur le risque d'une réduction de l'offre de formation en région<sup>2</sup>. Ces inquiétudes sont alimentées par les objectifs du Ministère de réduire le nombre des bac pro existants, soit 69 actuellement, à 20 bacs pro plus généralistes.

Les services de la collectivité régionale ont exprimé de manière consensuelle le manque d'information et les difficultés en terme de lisibilité pour la rentrée scolaire prochaine, tant d'un point de vue technique que financier.

Les représentants des branches professionnelles et du monde économique ont exprimé clairement le besoin d'une revalorisation auprès des jeunes et de leurs familles de l'image des filières de formation professionnelle.

La question de l'orientation en fin de collège a été au centre de tous les débats. Une meilleure connaissance des métiers, des filières de formation et des exigences du marché de l'emploi, sont essentielles pour les acteurs de l'orientation.

De plus en plus de secteurs professionnels exigent un niveau minimal de qualification équivalent au baccalauréat. C'est notamment le cas dans le tertiaire administratif et commercial, mais aussi dans de nombreux secteurs industriels.

---

<sup>2</sup> Vœu lors de l'Assemblée Plénière du 14.12.07, Conseil régional PACA.

#### **IV. RISQUES ET IMPACTS PREVISIBLES DE LA REFORME**

---

**La complexification de l'architecture de formation de la voie professionnelle.**

Malgré les objectifs affichés dans la réforme, la cohabitation de diplômés de BEP ayant le même nom mais n'ayant pas la même portée, pourrait nuire à l'image du diplôme. En effet, pour certaines filières ayant une bonne insertion professionnelle, les BEP seront maintenus comme diplôme validant un parcours de formation. Dans le cas des voies rénovées, le nouveau BEP risque de n'être qu'une validation d'acquis permettant aux jeunes de quitter le système éducatif avec une première qualification. La coexistence de ces deux types de BEP devra être clarifiée.

Le Schéma Régional des Formations Agricoles sera également impacté par la réforme.

**L'application de la réforme aux plans académiques ne doit pas remettre en cause l'égalité d'accès aux filières de formations.**

A la rentrée 2008 il y aura de regrettables différences d'accès aux filières de formation dans notre Région. En effet, à cette date on comptera 21 diplômés rénovés dans l'Académie d'Aix-Marseille contre une centaine dans l'Académie de Nice, soit 80 % des diplômés.

**La formation professionnelle des filles.**

Les filles sont minoritaires puisqu'elles représentent 43 % des élèves au niveau V et IV des BEP et Bac pro et seulement 25,1 % des apprentis au niveau V. Les filles qui s'orientent vers le cycle professionnel se forment fréquemment dans les métiers de services où elles représentent 70 % des effectifs. Le fait marquant dans l'enseignement professionnel est le faible nombre de spécialités concernant les filles. Ainsi quatre spécialités regroupent près de huit filles sur dix. 25 % des filles sont dans le groupe secrétariat-bureautique<sup>3</sup>. Dans les carrières sanitaires et sociales on trouve des BEP sans bac Pro. Quel sera le devenir de ces formations ? Comment attirer et faire réussir les filles dans l'apprentissage qui ne pourront pas suivre une voie professionnelle en trois ans ?

**Le manque de visibilité pour la collectivité régionale.**

En raison du manque de consultation préalable sur les effets d'une telle réforme, la Région se trouve reléguée au rang de simple spectateur. De plus, l'avancée à deux échelles territoriales a pour conséquence un manque de visibilité pour les décideurs de la collectivité régionale. Cette situation n'a donc pas permis à la Région de constituer des indicateurs tangibles, communs aux deux Académies, permettant de mesurer et d'évaluer de manière précise les conséquences de cette réforme sur le PRDF, le PRF et l'apprentissage en PACA et, plus particulièrement, les conséquences en termes financiers.

**La remise à plat de la capacité d'accueil, des aides et de l'organisation pédagogique de l'apprentissage.**

Même si ce n'est pas un objectif de la réforme, une des incidences de la réforme pourrait être un important transfert d'effectifs de la formation initiale vers la formation continue, voire l'apprentissage. Il en résulterait un transfert de charges vers la Région non compensé par l'Etat.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Education Nationale, Education et Formations, n° 75, oct.2007 - L'enseignement professionnel, p 8.

Si le nombre d'apprentis augmentait, le budget régional attribué à la formation et les aides aux employeurs augmenteraient de façon concomitante. De plus, un allongement à trois ans, au lieu de deux, du contrat d'apprentissage deviendrait impératif.

Il faudrait aussi envisager une adaptation des moyens et de l'organisation pratique des CFA en fonction des nouveaux référentiels nationaux.

#### **Le devenir des organismes de formation continue.**

Dans le cadre du service public régional de formation permanente et d'apprentissage, la Région a conventionné avec des organismes de formation pour une période de trois ans. Comment ces organismes de formation pourront-ils s'adapter à la réforme ? Il sera nécessaire d'évaluer l'impact de la réforme sur la commande publique régionale.

#### **La répartition avec les autres filières de formation.**

En l'absence de la réforme de la voie technologique, il est possible que des élèves basculent de la voie technologique vers la voie professionnelle. Les voies de formation professionnelle n'étant pas extensibles à court terme, on peut prévoir un tassement et un engorgement, faute de places, ce qui entraînerait une nécessaire adaptation des équipements et lycées à la charge de la Région.

#### **L'impact sur les structures d'accueil en formation initiale en temps plein ou en alternance.**

Concernant les plateaux techniques propres à certaines voies, tous les acteurs s'accordent à dire qu'une salle de BEP n'équivaut pas une salle de bac pro. A ce titre, une généralisation des filières en trois ans impliquera nécessairement une remise à niveau des plateaux techniques, à la charge de la Région, dont l'évaluation financière est nécessaire.

On sait que les enseignements en CAP et en bac professionnel exigent des équipements et des locaux plus coûteux que ceux nécessaires aux élèves de BEP.

S'agissant du contenu des diplômes de la voie professionnelle, le bac pro et le CAP doivent bénéficier d'une révision de leurs référentiels.

En effet, pour le bac pro en trois ans, on ne peut se contenter de simples adaptations, il en va de la qualité de la formation. S'agissant du CAP, si ce dernier constitue un diplôme professionnel pertinent répondant à la demande des entreprises, certaines faiblesses apparaissent au niveau des enseignements théoriques et sont à corriger afin de permettre une vraie possibilité de poursuite d'études en Bac pro.

#### **La gestion des personnels.**

Une évolution de la gestion des enseignants en CFA, notamment en termes de délivrance de leurs habilitations, est à prévoir, ce qui constitue un enjeu social fort.

Rappelons que la masse salariale des CFA est prise en charge par la Région. Ainsi, toute évolution dans le personnel aura nécessairement un effet sur le budget régional, notamment pour le personnel recruté ou formé pour les filières renouvelées.

Concernant les personnels de l'Education Nationale, la relation entre la suppression d'une année dans les parcours de formation et la suppression d'un certain nombre de postes reste floue. Il en est de même pour les personnels de l'enseignement agricole.

### **La nécessité de moyens supplémentaires pour augmenter l'accès aux niveaux III.**

Actuellement, la proportion des bacheliers professionnels accédant à des niveaux III est marginale (- de 5 %). Le projet de généralisation des bacs pro en trois ans ne fait aucune proposition concrète permettant d'accéder et de réussir en BTS ou en IUT. Le problème spécifique de la seconde langue, obligatoire dans l'enseignement supérieur et inexistante dans la majorité des bacs pro, doit être résolue.

De plus, l'actuel BEP permet à certains élèves de se réorienter vers les voies technologiques, grâce à une classe passerelle dénommée "classe d'adaptation" puis de poursuivre vers le BTS, ce que permet peu le Bac pro (sauf pour les détenteurs d'une mention). La suppression des BEP qui implique, de fait celle des classes d'adaptation, va empêcher certains élèves d'accéder progressivement à un niveau plus élevé. Cette réforme risque, en outre, de compromettre le devenir des jeunes qui ne pourront pas aller jusqu'au bout de leur formation, entraînant ainsi une augmentation prévisible et significative de jeunes sortis du système scolaire sans aucune qualification et donc le risque de voir développées les situations d'exclusion (contraires aux objectifs de la réforme).

Enfin, une orientation positive en voie professionnelle nécessite une meilleure adaptation des offres de formation en lycées professionnels en région, voire une augmentation en fonction des voies et des zones territoriales. Il faut également s'assurer d'un nombre suffisant de places d'internat pour tous les modes de formation afin de répondre aux besoins des jeunes et des familles et éviter les orientations par défaut.

## **V. LES RECOMMANDATIONS DU CESR PACA**

---

De par leurs compétences, les Régions sont directement concernées par la réforme au titre de l'équipement, de l'aménagement des lycées et de la prise en charge de la formation continue des jeunes et des adultes.

Dans la perspective de promouvoir un système éducatif démocratique, laïque et égalitaire, il s'agit, pour le CESR, d'exprimer des recommandations pour garantir l'efficacité du système de formation professionnelle.

Rappelons que les Lycées professionnels ont fait la preuve qu'ils pouvaient accueillir et mettre sur la voie de la réussite scolaire de nombreux élèves. Donner à la voie professionnelle une égale dignité à celle des voies générales et technologiques c'est donner les moyens aux établissements de continuer à remplir leur mission de service public d'éducation.

Le CESR préconise que l'Etat mette en place **une phase intermédiaire à la généralisation qui permette d'évaluer la pertinence des expérimentations depuis 2005.**

Le CESR demande la mise en place d'un suivi au niveau régional sur les conséquences de l'application de la réforme auquel devraient être associés tous les acteurs concernés.

**Un système d'indicateurs communs, permettant de suivre et d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation à l'échelon régional, serait utile.**

Compte tenu de ces éléments, le CESR considère qu'il est prématuré de généraliser le bac pro en trois ans dès la rentrée 2009.

Le CESR s'inquiète de voir l'expérimentation de la réforme s'accélérer alors **que les référentiels nationaux** ne sont pas totalement définis et validés.

Le CESR sera vigilant afin que **les élèves les plus en difficulté** ne restent pas les "laissés pour compte" de cette réforme. Cette question doit être travaillée dans le cadre du suivi régional. Les moyens complémentaires d'accompagnement pour les élèves en difficulté ne peuvent être des moyens redéployés.

Le CESR est attentif au fait que l'application de la réforme garantisse, en tout point du territoire régional, **l'égalité d'accès à la formation**. Cette cohérence régionale devra être préservée lors de la remise à plat du Programme Régional de Développement des Formations (PRDF).

Le CESR estime **qu'une formation professionnelle réussie doit être souple et adaptée** à l'ensemble des publics et en cohérence avec les qualifications requises par le monde professionnel. A cet égard, il semblerait judicieux de conserver le BEP dans sa forme actuelle, pour certains parcours et certains métiers, tout en donnant la possibilité aux élèves qui en ont les capacités d'obtenir un bac pro en trois ans. La réforme doit également favoriser toutes les passerelles possibles entre les voies de formation afin de rendre les parcours dynamiques et adaptables.

Le CESR propose que l'ensemble des acteurs de l'orientation, notamment au collège, bénéficient des moyens adéquats leur permettant de mieux appréhender les réalités du monde économique, des métiers, des carrières et des voies de formation.

Le CESR considère que l'équilibre et l'égale dignité des trois voies ne pourra aboutir sans une réforme profonde visant à éradiquer les situations d'échec scolaire. C'est dans ce cadre que devront être repensés les mécanismes et procédures d'orientation. Le jeune doit devenir acteur de son orientation.

Enfin, le CESR invite les services compétents de la Région à cerner au plus vite l'ensemble des incidences financières pouvant résulter de l'application de la réforme. Il en va, pour l'Institution, de la maîtrise de son Budget primitif et de la saine gestion des fonds publics.

Le CESR invite les élus régionaux à prendre les dispositions nécessaires pour adapter dès la rentrée scolaire 2008, les aides régionales aux jeunes et aux employeurs aux filières renouvelées, afin d'assurer la continuité de la politique régionale.

<b>CONTRIBUTION DE LA COMMISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE</b>
--

### ***III-2.3. Sur l'Apprentissage***

La réforme concernée fait appel à des incidences prévisibles en termes d'adaptation et pose des enjeux sociaux et financiers.

S'agissant des adaptations, cette réforme suppose :

- une adaptation du contenu de cette réforme à la grande diversité des besoins des filières et des métiers ;
- un ajustement du contrat d'apprentissage pour tenir compte du changement nécessaire sur la durée de la formation en entreprise. Reste la question, toutefois, de savoir si les jeunes vont pouvoir trouver facilement des entreprises qui leur signeront des contrats d'apprentissage long de trois ans ;
- une modification de l'organisation pratique des CFA et des besoins en matériels pédagogiques qui devront correspondre aux nouveaux référentiels ;
- et une évolution de la gestion des équipes pédagogiques, notamment en termes de délivrance de leurs habilitations.

S'agissant des préoccupations, cette réforme se traduirait par deux conséquences importantes :

- un impact fort sur le devenir des enseignants en CFA. En ce sens, la réforme du Bac pro sur l'apprentissage constitue un enjeu social ;
- et un impact financier, puisque cette réforme devrait générer des coûts supplémentaires en termes d'investissements. En effet, le niveau technique du bac pro étant plus important que celui du niveau V, la Région devrait donc être amenée à s'investir davantage dans cette remise à niveau alors que ce n'est pas dans ses compétences. De même, dans les CFA, la masse salariale est prise en charge par la Région ; ainsi, toute évolution dans le personnel des CFA aura nécessairement un effet sur le budget régional, notamment pour le personnel recruté pour former les bacs pro.

#### IV- LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FORMATION CONTINUE APPRENTISSAGE

Elles s'articulent autour des mesures suivantes qui ont, comme point commun, de mettre l'intérêt du "formé" au centre de cette réforme :

- mettre en œuvre une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage au plan régional qui associerait notamment la Région, les Rectorats, les représentants des salariés, des entreprises, des métiers et des usagers afin de définir comment gérer la période de transition imposée par cette nouvelle réforme à partir, d'une part, d'un état des lieux, filière par filière et métier par métier, et, d'autre part, l'établissement d'un audit financier sur l'impact de la réforme ;
- procéder préalablement à la phase de généralisation à l'évaluation des nouvelles expérimentations engagées en région sur les diplômes préparés : nombre de jeunes formés, taux de réussite à l'examen et qualité de l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés ;
- revisiter l'orientation en voie professionnelle qui constitue l'étape la plus délicate de cette réforme.

Ainsi, la rénovation de la voie professionnelle impose de travailler sur une orientation choisie. Cette démarche repose sur la valorisation des métiers et l'utilisation de dispositifs existants concourant à cet objectif, comme le dispositif DP3, insuffisamment utilisé actuellement par manque de moyens.

Reconsidérer l'orientation dans la voie professionnelle au regard de la nouvelle réforme, va impliquer, par ailleurs, de repérer, dès la troisième, les jeunes qui vont pouvoir suivre un bac pro en trois ans de ceux qui s'engageront sur un parcours en quatre ans et de ceux qui iront seulement jusqu'au CAP. Sur ce point, il y a lieu d'encourager tous les dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier les jeunes. Dans le cadre des CFA, par exemple, ces actions devront permettre de conseiller les jeunes en amont de la signature des contrats d'apprentissage.

Enfin, une orientation positive en voie professionnelle nécessite une meilleure adaptation des offres de formation en lycées professionnels en région, voire une augmentation en fonction des filières et des zones territoriales. Il faut également s'assurer d'un nombre suffisant de places d'internat pour tous les modes de formation afin de répondre aux besoins des jeunes et des familles et éviter les orientations par défaut.

- Une formation professionnelle souple et adaptée à l'ensemble des jeunes de la voie professionnelle et à la demande des entreprises qui repose :
  - sur le maintien des deux parcours possibles en bac pro :
    - un bac professionnel en quatre ans, avec le BEP (niveau V) comme niveau intermédiaire au bout de deux ans,
    - et le bac professionnel en trois ans,

et qui suppose :

- de ne pas généraliser la suppression des BEP lorsqu'ils débouchent sur l'emploi.

Ainsi, dans le cadre du projet de réforme, la seconde professionnelle doit correspondre à un champ professionnel cohérent. Elle doit constituer un palier d'orientation vers le CAP, le bac pro ou le bac technologique.

Les périodes de formation en entreprise doivent être conservées, aussi bien en termes de durée qu'en termes d'objectifs pédagogiques, afin de garantir l'acquisition d'une professionnalisation de qualité.

S'agissant du contenu des diplômes de la voie professionnelle, le bac pro et le CAP doivent bénéficier d'une révision de leurs référentiels.

En effet, pour le bac pro en trois ans, on ne peut se contenter de simples adaptations, il en va de la qualité de la formation. S'agissant du CAP, si ce dernier constitue un diplôme professionnel pertinent répondant à la demande des entreprises, certaines faiblesses apparaissent au niveau des enseignements théoriques et sont à corriger afin de permettre une vraie possibilité de continuation d'études en bac pro.

Enfin, toujours dans le souci de favoriser l'élévation des qualifications pour tous, la réforme en cours implique une réflexion sur la difficulté de certains jeunes d'accéder au bac professionnel et sur les dispositifs d'accompagnement à mettre en œuvre pour les aider à atteindre cet objectif.

En conséquence, l'élévation du niveau de qualification des jeunes et la valorisation de l'enseignement professionnel imposent de conserver une réelle articulation entre le BEP, le bac professionnel et le bac technologique, tout en développant des passerelles entre les différentes voies de formation.

## ANNEXE 1

### ELEMENTS SUR LES PARCOURS DES ELEVES APRES UN BEP OU UN CAP<sup>4</sup>

- Au cours de la scolarité du secondaire, 40 % des jeunes passent par la voie professionnelle et les trois quarts d'entre eux suivent une formation préparant au BEP.
- Parmi les élèves accédant à une terminale BEP, les trois quarts poursuivent leurs études après l'obtention ou nom de l'examen.
- Parmi eux, la majorité s'oriente vers un baccalauréat professionnel, 15 % vers la voie technologique, 5 % vers un BP, BMA ou BT et enfin 8 % vers un CAP ou un BEP d'une autre spécialité.

---

<sup>4</sup> SOURCE : *Education et formations n°75, octobre 2007, article de Caroline COUDRIN, bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.*



## ANNEXE 3

### CARTE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - AVRIL 2008



LA REFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS LE SECOND DEGRE  
 EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

